Law Reform Commission of Canada

1991-92 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1992-III-24
ISBN 0-660-56326-6

1991-92 Estimates

Part III

Law Reform Commission of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates 4
B. Use of 1989-90 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Section I 5
Program Overview

A. Plans for 1991-92 and Recent Performance
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 6
B. Review of Financial Performance 7
C. Background 8
   1. Introduction 8
   2. Mandate 8
   3. Program Objective 8
   4. Program Description 8
   5. Program Organization for Delivery 9
D. Planning Perspective 9
   1. External Factors Influencing the Program 10
   2. Initiatives 12
   3. Update on Completed Initiatives 12
E. Program Effectiveness 13
F. Performance Information and Resource Justification 13
   14

Section II 17
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 20
   2. Personnel Requirements 20
   3. Net Cost of Program 21
B. Other Information - List of Reports to Parliament 22
C. Topical Index 22
   24

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates	1990-91 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada		
30	Program expenditures	4,625	4,562
(S)	Contributions to employee benefit plans	297	279
	Total Agency	4,922	4,841

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1991-92 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada	
30	Law Reform Commission of Canada - Program expenditures	4,625,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates				1990-91 Main Estimates
	Authorized person-years*	Budgetary Operating	Capital	Total	
Law Reform Commission of Canada	36	4,909	13	4,922	4,841
1990-91 Authorized person-years	36				

* See figure 8, page 21 for additional information on person-years.

B. **Use of 1989-90 Authorities – Volume II of the Public Accounts**

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Budgetary			
	Law Reform Commission of Canada			
30	Program expenditures	4,523,000	4,561,000	4,490,667
(S)	Contributions to employee benefit plans	273,000	273,000	273,000
	Total Program	4,796,000	4,834,000	4,763,667

Section I
Program Overview

A. Plans for 1991-92 and Recent Performance

1. Highlights

The Law Reform Commission's highlights for 1991-92 and of recent performance are:

- to continue the comprehensive study of the Criminal Code conducted jointly with the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. Topics left to be completed in substantive criminal law are: sentencing, intellectual property and gambling. The Commission will also assist the Committee on Justice and Solicitor-general in its work on the General Part of the Criminal Code. This study was announced in January 1990 by the then Minister of Justice. Approximately $880,000 will be devoted to this study (see figure 5, page 17); in fiscal year 1989-90 the Commission continued it's work in the areas not yet covered in the Criminal Code: firearms, sex offences, prostitution and pornography.

- to continue research in progress for the Protection of Life Project on pressing issues raised by modern technology in the fields of medical law and environmental law. 1991-92 should see the publication of studies including: medical screening in the workplace, the patenting of life forms, and responsibility for contaminated lands. The Commission will allocate $400,000 for this project or 22.3% of the total research budget (see figure 5, page 17); in 1989-90, research continued in the area of medical law (Towards a National Council on Biomedical Ethics, Medically Assisted Procreation). Major new Project initiatives also continued (Transfer of Organs and Tissues, Drug Testing on Humans, Human Dignity and Genetic Patrimony). The Project required $399,000.

- included in the comprehensive study of the Criminal Code is the review of criminal procedure. In fiscal year 1991-92, the Commission will publish the second title of the first volume of the new Code of Criminal Procedure (Processing of Suspects), and the second volume of the new Code of Criminal Procedure (Trial Process) will be underway. Various working papers in the area of the trial process should also be published. It will also continue its work on the third volume (Appeal Process and Judicial Review). In fiscal year 1989-90, the first title of the first volume was submitted to the Commission and approved for publication. Two working papers were also published. The Commission has also been requested by the Minister of Justice

pursuant to section 12(2) of the Law Reform Commission Act to give special priority to a study of the Criminal Code and related statutes that assess the extent to which our laws ensure that (a) aboriginal persons, and (b) persons who are members of cultural or religious minorities have equal access to justice and are treated equitably and with respect. A report should be completed in 1991-92.

- to continue ongoing research in the field of Administrative Law. In 1991-92, this research will concentrate primarily on topics such as the liability of the federal government, the use of financial incentives, the establishment of a Council of Administrative Agencies and the Commission hopes to publish various Working Papers such as: The Procedure of the New Immigration and Refugee Board, Inspectorates, The Creation of a Federal Ombudsman, and The Powers and Procedures of the Federal Administration. An amount of $295,000 will be allocated for this Project (see figure 5, page 17); in fiscal year 1989-90, research was continued in the areas of inspectorates, the creation of a federal ombudsman and a new study was initiated on financial incentives. This Project expended $369,000 on its research activities.

- to continue as the need arises, to study small but significant items of legal reform under the umbrella of "Modernization of Statutes" at a minimal cost; funding will amount to approximately $40,000 (see figure 5, page 17).

2. **Summary of Financial Requirements**

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Change
Law Reform Commission	4,922	4,769	153
Person-years*: Controlled by TB	36	36	-
Other	5	5	-
	41	41	-

* See figure 8, page 21 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The Financial requirements for 1991-92 are $153,000 higher than 1990-91 forecast of expenditures. The change is due to an increase in salary and related costs.

B. Review of Financial Performance

Figure 2: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90 Actual	1989-90 Main Estimates	Change
Law Reform Commission	4,764	4,796	(32)
Person-years*: Controlled by TB	34	37	(3)
Other	4	5	(1)
	38	42	(4)

* See figure 8, page 21 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The underutilization of 3 person-years is attributable to delays in classification and staffing.

C. Background

1. Introduction

Like many other modern legal jurisdictions, Canada has found that the increased complexity of today's society and its accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law which can best be formulated by an independent body charged with continuing study and review of the laws of Canada, and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice. For these reasons, Parliament established the Commission by the Law Reform Commission Act, which came into force on June 1, 1971.

The Commission obtains, free of charge, from the Department of Justice, some help and advice in the provision of administrative services, with particular reference to financial control and personnel management.

2. Mandate

The Commission's mandate and main objective is contained in the Law Reform Commission Act: "to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform, including, without limiting the generality of the foregoing:

- the removal of anachronisms and anomalies in the law;

- the reflection in and by the law of the distinctive concepts and institutions of the common law and civil law legal systems in Canada, and the reconciliation of differences in the expression and application of the law arising out of those concepts and institutions;

- the elimination of obsolete laws; and

- the development of new approaches to and new concepts of the law in keeping with and responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of that society."

3. Program Objective

The objective of the Law Reform Commission of Canada is to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform.

4. Program Description

Almost all of the Commission's research endeavours fall within three major categories: Administrative Law, Criminal Law, and Protection of Life. The scope of work in Criminal Law was such that it was best handled as two projects; Substantive Criminal Law and Criminal Procedure. In keeping with its mandate, the Commission has a project called "Ongoing Modernization of Statutes." Under this general heading, the Commission, from time to time, has reviewed various federal statutes which were shown to be unfair, obsolete or in need of modernization.

Reports to Parliament, which contain the final recommendations of the Commission for reform in a particular area, are submitted to the Minister of Justice who, in turn, is required by the Law Reform Commission Act to cause each Report to be laid before Parliament within 15 days of his receiving it, or if Parliament is not then sitting, within 15 days after Parliament next commences sitting.

Criminal Law (Substantive) Project: This Project covers the substance of criminal law i.e. the rules on definitions of offences and the rules on liability, jurisdiction, defences, participation and inchoate crimes. The object of the criminal law review is to recommend to Parliament a modern criminal code (substantive law and procedure) for Canada which truly reflects the contemporary values of Canadian society.

Criminal Law (Procedure) Project: This Project encompasses legal procedures, police prerogatives and powers, as they relate to the investigation, prosecution and trial of offences, as well as the sentencing and appeal processes in criminal matters. It specifies the means by which proscriptions are enforced and punishments imposed.

Protection of Life Project: The focus of this Project is upon the subject of environmental and medical law and new technologies. The role of criminal law in protecting the environment and health is of particular concern.

Administrative Law Project: The scope of this Project includes studies of the effectiveness of administrative sanctions as well as procedures before administrative tribunals.

This Project is studying not only the operation of federal agencies but also the relationship between law and administration. It also seeks to shed light on the conditions enabling federal administrative law to facilitate the administrative action of federal institutions.

5. **Program Organization for Delivery**

Activity Structure: The Commission has one activity which is synonymous with the program.

Organization Structure: The Commission proper comprises five members: the President, the Vice-President and three Commissioners, all full-time and all appointed by the Governor-in-Council. The President is named in the Law Reform Commission Act as the Chief Executive Officer of the Commission and, accordingly, is responsible for all aspects of policy direction, and execution of the Commission's activities both in the research program and in its administrative functions. The Vice-President is empowered to act in the same capacity in the absence of the President. All Commissioners, including the President and Vice-President are fully involved in the research program and all publications and recommendations for reform action are given consideration by the Commissioners in plenary meetings. The President, Vice-President and three Commissioners have direct responsibility for direction and supervision of the specific Projects with the President exercising general supervision over the whole program. Five person-years are required to provide secretarial support for these members.

The Commission Secretary, the senior public servant, reports directly to the President. He acts as adviser to the President on matters of policy and the formulation and execution of the research program, and related public consultation programs; he sets and monitors the standard of language used in Commission publications and correspondence, provides expert advice on the subject of the Commission's relations with other government organizations and with the public at large, and exercises a general direction over administrative policy matters.

The Director of Operations, who controls a staff of 25, reports to the Secretary of the Commission. In consultation with the Secretary,

he is responsible for formulation of administrative policy, for financial planning and control, and for overall efficiency of the personnel management system and such supporting facilities as the library, text processing, records and accounts.

The Director of Publications reports to the Secretary of the Commission. In consultation with the Secretary, he is responsible for all aspects of the publication of the Commission's papers (Reports, Working Papers, Study Papers). This includes the translation of the texts, reference research, as well as the editing and printing of the documents.

The distribution of resources by organization is depicted in Figure 3.

In addition to its allotment of 41 person-years, the Commission engages the services of a varying number of consultants under contract for research in law, in accordance with sub-section 7(2) of the Law Reform Commission Act. These consultants are hired either on a full-time basis (i.e. 1-2 years contract) or part time (i.e. firm price or per diem rate). Their services are provided to Research Projects in accordance with their area of specialization (i.e. criminal law, environmental law, human rights, etc.). Senior consultants engaged as Project Coordinators ensure the management of all consultants' research activities. The total number of days worked by consultants on various projects in 1990-91 will equate to approximately 34 person years utilization. For 1991-92 a 39 person year utilization is projected. The Coordinators and full-time consultants are evaluated by the administrative committee of the Commission (composed of the President, the Secretary and the Director of Operations). The part-time consultants are evaluated by their Coordinator during the execution of their contract and upon completion of their work. An evaluation report must be filed with the consultants' final report. Temporary assistants are also engaged, as required, to meet frequently changing needs for secretarial and clerical support.

Figure 3: 1991-92 Resources by Organization/Activity ($000)

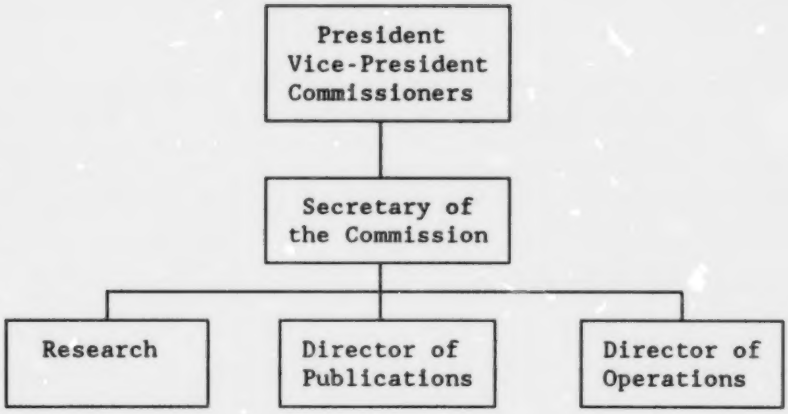

				Total
Law Reform Commission	2,120	642	2,160	4,922
Person-years*	11	5	25	41

* See figure 8, page 21, for additional information on person-years.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Commission's program is in large part influenced by the following factors:

Legal Research: Basic research in most fields of law is, at best, a complex undertaking which is difficult to measure in terms of time requirements. Historical analyses and case studies are required, both of Canadian and foreign jurisdictions, and more often than not without the benefit of appropriate statistical data. Yet, thorough research is necessary for the Commission to arrive at reform proposals which are sound in law, an improvement over the present law, and suited to Canadian society of today. An example of this is the recently initiated study on Constitutional Perspectives and Aboriginal Aspirations.

Legislation and Judicial Interpretation: The program is governed by the Law Reform Commission Act which directs that new approaches to, and new concepts of, the law be developed in keeping with and being responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of society. The LRC is like the radar of Parliament, transmitting early warnings about the need for action in amending the

law. New legislation, in particular fundamental laws such as the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, directly affects the content and nature of the program's endeavours. Major decisions by the Appeal Courts, in particular the Supreme Court of Canada, influence research activities and may cause a revision of work which is already at an advanced stage. As well, law reform in other jurisdictions, including abroad, must be monitored and taken into account. This is facilitated to some degree through a scheme of exchange of research papers between law reform agencies around the world. The LRC serves as a bridge carrying ideas from the Judiciary to Parliament, from the legal profession to Parliament, from scholars to Parliament and from the people to Parliament.

Public Standards: The changing values and standards of Canadian society in general, and the individual in particular, have a direct impact upon the nature and content of the program. New Technologies such as biotechnology and computer technology affect physical life and the quality of life. Such changes are made known to the Commission through a systematic and thorough program of consultation involving both federal and provincial governments, the judiciary, the legal and other professions, the law enforcement authorities, public interest groups and the general public. The growing demand for consultation has a direct effect on cost of publications, travel and related expenses.

New Government Policies: Government policy with respect to the purpose and principles of criminal law in Canadian society has a direct and profound bearing on the Commission's work in that field of law.

2. Initiatives

Initiatives planned for 1991-92 will relate to a diversification and sophistication of the consultation process coupled with an intensification of public participation in law reform.

3. Update on Completed Initiatives

In 1989-90, the Commission released a total of four publications, including 3 Working Papers and 1 Study Paper. These publications cost $181,150 in total, which was within budget. The results of specific 1989-90 initiatives follow:

- In November 1989, the Commission held a special one-day consultation session called "Women's perspective on the Reform of sex crimes". This session helped the Commission in drafting its position paper on Sex Crimes – Pornography and Prostitution.

- The Commission has continued the promotion of its proposed Criminal Code at the university level, high school level, public level and with the legal profession. Schools and universities were visited.

- In November 1989, an advisory group of experts in biomedical issues met in Montreal with the Commission on two important papers: Transfer of Organs and Tissues and Medically Assisted Procreation.

- In March 1990, the Commission met with the advisory group on environmental law on the topic: Contaminated Lands.

- The Commission participated in an international conference, held in Washington and sponsored by the Society for the Reform of the Criminal Law to discuss "Criminal Law Reform". The President of the Commission was the chairman of the conference. Members of the Commission presented papers.

- The Commission regularly develops research materials and studies which are useful to the Commission, yet not published by it. The Commission's efforts induce publishers of law books and law journals to publish some of the books for the benefit of the legal community. This year, members of the Commission published numerous articles in law journals.

- The Commission participated in the Ninth Commonwealth Law Conference in Auckland, New Zealand, in April 1990. Two papers were presented. While in Auckland, the members of the LRC also participated in the Commonwealth Law Reform Agencies meeting.

E. Program Effectiveness

The Commission has developed projects designed to conduct research into all aspects of a particular area of law by addressing individual topics in an ordered and logical sequence. From this process the Commission has produced, since 1975, 32 Reports to Parliament dealing with a variety of Criminal Law, Protection of Life, Administrative Law, Family Law and Modernization of Statutes topics. A list of these appears under Other Information at the end of this document (pp. 22-23).

Through the Reports to Parliament the program has an influence in four principal spheres; the legislative, the judicial, the administrative, and the general public receptiveness to law reform.

Legislative Sphere: Many of the Commission's recommendations set out in its 32 Reports to Parliament issued up to June 1988, have been incorporated in government and private members' bills. Prime examples are the Act to amend the Criminal Code (victims of crime) of 1988, chapter 30, Bill C-43 An Act respecting abortion and Bill C-53 An Act to amend the Criminal Code with respect to the offence of arson.

Judicial Sphere: Assisting the judiciary in their decision-making and influencing the courts to advance the law along new paths has been one of the important consequences of the publication of the Law Reform

Commission's research and recommendations. Over the years at least 211 reported judgements have cited our publications, including 39 decisions of the Supreme Court of Canada. This year Law Reform Commission publications were cited in 23 reported cases, including nine decisions of the Supreme Court of Canada.

Among these is the much publicized abortion case, Tremblay v. Daigle, [1989] 2 S.C.R. 530. In that case, the Court set aside an injunction upheld by the Quebec Court of Appeal in Daigle v. Tremblay, [1990] R.J.Q. 1735. In arriving at their decisions, both Courts reviewed the legal status of the foetus in Anglo-Canadian law as outlined by the Commission in its Working Paper 58, Crimes against the Foetus (1989).

In an equally well-publicized case concerning public inquiries, Starr v. Houlden, [1990] 1 S.C.R. 1366, our work in that area, namely, Working Paper 17, Commissions of Inquiry: A New Act (1977) and Report 13, Advisory and Investigatory Commissions (1979) was used by the Supreme Court.

In Thomson Newspapers Ltd. v. Canada (Director of Investigation and Research, Restrictive Trade Practices Commission), [1990] 1 S.C.R. 425, Mr. Justice La Forest used both Report 3, Our Criminal Law (1976) and Working Paper 16, Group Responsibility for Group Action (1976) for its analysis of the distinction between "real crimes" and "regulatory crimes".

In Cloutier v. Langlois, [1990] 1 S.R.C. 158, the Court examined the scope of the power to search a person who has been lawfully arrested and concluded that a frisk search is justified, constituting a minimal intrusion on individual rights. In writing for the Court, Mme Justice L'Heureux-Dubé agreed with the Commission that "in order to safeguard freedom it is sometimes necessary to limit it, through prohibitions", as stated in Report 32, Our Criminal Procedure (1988). These are only some of the most important decisions where our ealier work was cited.

The increased reliance on the Commission's research and recommendations by Canadian Courts reflects, we believe, the Courts' respect for and acceptance of the Commission's contribution to judicial decision-making in Canada.

Administrative Sphere: Many of the Commission's views and recommendations lead to administrative changes which are beneficial to the administration of justice, the regulatory process and the citizens of Canada. Although these changes are not easy to monitor, some examples include the more general recourse to discovery in lieu of or in addition to the preliminary inquiry in criminal cases, a practice advocated by the Commission; the implementation of a majority of the Commission's administrative recommendations concerning unemployment insurance by the department concerned; administrative streamlining by

the Bank of Canada in accordance with recommendations by the Commission; early notice of right of appeal to the Federal Court given by the Tariff Board to the party affected by an unfavorable decision, and many suggestions and recommendations taken into account by such agencies as the CRTC, the Immigration Appeal Board, the Public Service Appeal Boards, the Canada Labour Relations Board, the Canadian Transport Commission and the Atomic Energy Control Board, particularly with regard to public participation and the Department of the Environment in developing a compliance policy. Also, the Commission's recommendations influence attitudes in areas such as the Immigration and Refugee Board procedures. The Commission has also developed a working relationship with the various inspectorates and with the Interdepartmental Committee on Law Enforcement Management in order to improve their procedures. All of these were derived from Commission's working papers and study papers.

In its Working Paper on Questioning Suspects, the Commission recommended that the questioning of suspects in police stations or prisons should be electronically recorded wherever feasible, either by audio-tape or video-tape, as is already being done in several American jurisdictions, with encouraging results. With the cooperation of the Commission, the Halton Regional Police Force underwent a 2 year project. It was a success. The Toronto Metropolitan Police and, now the Vancouver Police Department are also conducting experiments. If the experiments are successful in expediting the criminal trial and reducing allegations of police misconduct, it is likely that police practices across Canada will change dramatically in the years ahead, even if legislation is not enacted.

Public Receptiveness: The interest shown by the general public in the work of the Commission can be measured, although imperfectly, by the demand for Commission publications. Figure 4 shows the actual and estimated number of requests for publications and/or information as well as publications distributed.

Figure 4: Public Requests for and Distribution of Information and Publications

	Fiscal Year 1991-92 (Forecast)	Fiscal Year 1990-91 (Forecast)	Fiscal Year 1989-90 (Actual)
Requests for Publications and/or Information	42,000	33,000	13,737
Publications Distribution	54,000	34,000	34,191

In addition, the Commission's publications get considerable attention in the media and for the fiscal year 1989-90, over 300 articles appeared in newspapers across Canada. The Commission will be publishing very interesting documents during the next two years and, therefore, it anticipates a considerable increase in both public and media interest for the fiscal years 1990-91 and 1991-92.

F. Performance Information and Resource Justification

The Commission's research program is executed by consultants under contract, some engaged on a full-time basis and others on a part-time basis. The major Projects, identified in the Program Description, pages 9-10, are expected to require 19 full-time consultants in FY 1991-92, and 48 part-time. These figures are in line with performance and resource utilization for both 1989-90 and 1990-91.

Figure 5 presents the funding, by Project, for contract services, temporary assistance, and special services which together comprise the major components of research.

Figure 5: Financial Resources by Project

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90	
	Consultant		Consultant		Consultant	
	$	P.Y.	$	P.Y.	$	P.Y.
Criminal Law*	880	21	853	16	776	16
Administrative Law	295	4	373	6	369	7
Protection of Life	400	8	380	7	399	8
Modernization	40	1	42	1	36	1
New Research Program	175	5	157	4	134	3
	1,790	39	1,805	34	1,714	35

* The Criminal Law Project is divided into two Sub-projects, one dealing with the substantive aspects of criminal law and the other dealing with criminal procedure. The total of resources allotted to both Sub-projects is shown here.

The continuing reduction in funding has resulted in the Commission having to take steps to minimize the effect. Firstly, by combining certain consultation groups in one meeting, and by concentrating the discussion process so that fewer and shorter meetings are held, considerable savings in travel costs are realized. As well, the Commission will be combining some related topics into one publication and is imposing more rigorous limits on the length of

texts. Without these measures it would be impossible to maintain the consultation process which is compulsory under the Law Reform Commission Act.

Major outputs of the Law Reform Commission's program are Working Papers and Reports to Parliament. Working Papers are statements of the Commission's law reform research at the time of publication and they contain tentative recommendations for reform in a particular area. Reports contain the final recommendations of the Commission. Figure 6 shows the number of publications planned for release during 1991-92 and 1990-91, as well as the number of titles released during 1989-90.

The Law Reform Commission is presently developing objectives and better performance indicators with which to measure the effectiveness of the research program.

Figure 6: Publications

Projects	1991-92 Estimated			1990-91 Forecast			1989-90 Actual		
	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports
Criminal Law									
Substantive	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Procedure	1	3	1	–	2	1	–	2	–
Protection of Life	–	3	–	2	–	–	–	1	–
Administrative Law	–	2	–	–	–	–	1	–	–
General	–	–	1	–	–	1	–	–	–
	1	8	3	2	2	2	1	3	–

Criminal Law (Substantive) Project: This Project has completed its work in fiscal year 1988-89 on the second volume of the proposed Criminal Code: The draft Code contains a recodification of the general part and the crimes against the person, property, the natural order, the social order and the governmental order.

Performance Update (1989-90): Work continued in areas left to be added to Report 31 (tabled in May 1988). In order to complete its review of the Criminal Code, the project has since been looking at areas such as: sentencing, sexual offences, prostitution and pornography, intellectual property, gambling and stock exchange frauds.

Criminal Law (Procedure) Project: Papers scheduled for publication in 1991-92 are Trial Within a Reasonable Time, The Judge in the Conduct of Trial, Costs in Criminal Cases, and a Study Paper on The Sentencing Process and the Native Offender. The project will also publish its second report on the Code of Criminal Procedure.

Performance Update (1989-90): The Project has published the following topics: Working Paper 59 – Towards a Unified Criminal Court and Working Paper 60 – Plea Discussions and Agreements.

The Project has finished the first title of the first volume of the Code of Criminal Procedure on Police and Investigatory Powers. It contains powers on search and seizure, investigative tests, disposition of seized property, alcohol related offences and electronic surveillance. The second title of the first volume (of police powers) is now being put together and will be devoted to the subjects of arrest and release, questioning suspects and pre-trial eyewitness identification.

The remaining volumes of the Code of Procedure will set out procedures with respect to the trial process, as well as remedies and appeals.

Protection of Life Project: This Project is addressing questions related to controls on transfer of organs and tissues, medically-assisted procreation, the need for a national council on biomedical ethics, the patenting of life forms and the right to medical services, as well as responsibility for contaminated lands and the law of Canadian marine waters.

Performance Update (1989-90): Working Paper 61 – Biomedical Experimentation Involving Human Subjects was published.

Administrative Law Project: Papers on the following subjects are scheduled for publication in 1991-92: a federal ombudsman for Canada, financial incentives and the procedure of the new Immigration and Refugee Board.

Performance Update (1989-90): One Study Paper was published: The Australian Administrative Appeals Tribunal.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 7: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90
Personnel			
Salaries and wages	1,917	1,851	1,741
Contributions to employee benefit plans	297	279	273
	2,214	2,130	2,014
Goods and Services			
Transportation and communications	437	401	424
Information	238	202	212
Professional and special services	1,790	1,805	1,714
Rentals	83	48	47
Purchased repair and upkeep	18	20	21
Utilities, materials and supplies	127	122	150
Other Subsidies and Payments	2	–	–
	2,695	2,598	2,568
Total operating	4,909	4,728	4,582
Capital	13	41	182
	4,922	4,769	4,764

2. Personnel Requirements

Figure 8: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				1991-92
	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Current Salary Range	Average Salary Provision
Management	1	1	1	61,500 - 138,300	-
Scientific and Professional	3	3	2	21,000 - 120,100	85,384
Administrative and Foreign Service	8	8	9	15,516 - 72,817	40,712
Technical	2	2	1	16,124 - 73,716	32,859
Administrative	22	22	20	16,356 - 40,768	29,796
	36	36	33		

	Other Persons-Years*				1991-92
	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90	Current Salary Range	Average Salary Provision
Senior Levels	5	5	5	44,300 - 165,500	94,530
	5	5	5		

***Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing, full-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective

agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

Figure 9: Total Estimated Cost of the Program for 1991-92

(thousands of dollars)	Main Estimates 1991-92	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1991-92	1990-91
Ongoing Work of the Law Reform Commission	4,922	545	5,467	5,501

* Other Costs of $545,000 consist of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	462
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services	7
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat: $1,860 per person-year	76

B. Other Information

List of Reports to Parliament

From 1971 to 1979, there were 12 Reports transmitted to Parliament. Since then the Commission submitted the following additional reports:

Subject	Date Transmitted To Minister
Advisory and Investigatory Commissions	April 18, 1980
Judicial Review and the Federal Court	April 25, 1980
Criteria for the Determination of Death	April 8, 1981
The Jury	July 28, 1982

Subject	Date Transmitted To Minister
Contempt of Court	August 18, 1982
Obtaining Reasons Before Applying for Judicial Scrutiny – Immigration Appeal Board	December 16, 1982
Writs of Assistance and Telewarrants	July 22, 1983
Euthanasia, Suicide, Cessation of Treatment	October 11, 1983
Investigative Tests: Alcohol, Drugs and Driving Offences	November 10, 1983
Disclosure by the Prosecution	June 15, 1984
Questioning Suspects	November 30, 1984
Search and Seizure	March 22, 1985
Obtaining Forensic Evidence	March 22, 1985
Independent Administrative Agencies	October 23, 1985
Disposition of Seized Property	April 24, 1986
Some aspects of Medical Treatment and Criminal Law	June 12, 1986
Arrest	November 6, 1986
Recodifying Criminal Law	December 3, 1986
Recodifying Criminal Law – Revised and enlarged edition of Report 30	May 19, 1988
Our Criminal Procedure	June 21, 1988

Information on other previously released reports available on request.

C. Topical Index

Administrative Law, 7, 9, 10, 14, 17, 18, 19

Code of Criminal Procedure, 6, 18, 19

Comprehensive Study
– Criminal Code, 6, 9, 18

Criminal Law, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18

Criminal Procedure, 6, 9, 17, 18

Environmental Law, 6, 10, 11, 14

Legal Research Consultants, 11, 17

Legislation and Judicial
Interpretation, 12, 13, 14, 15

Medical Law, 6, 10

Modernization of Statutes, 7, 8, 9, 14, 17

Protection of Life, 6, 9, 10, 14, 17, 18, 19

Public Receptiveness and
Media Attention, 16, 17

Substantive Criminal Law, 6, 9, 17, 18

Commission de réforme du droit du Canada

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1992-III-24
ISBN 0-660-56326-6

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Commission de réforme
du droit du Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 – Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1989-1990 – Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1991-1992 et rendement récent 6
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 8
B. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base 9
1. Introduction 9
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 9
4. Description du Programme 10
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 11
D. Perspective de planification 13
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 13
2. Initiatives 14
3. État des initiatives mises à exécution 14
E. Efficacité du Programme 15
F. Données sur le rendement et justification des ressources 18

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme 22
1. Besoins financiers par article 22
2. Besoins en personnel 23
3. Coût net du Programme 24
B. Autres renseignements – Liste des rapports au Parlement 25
C. Index des matières 27

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1991-1992	Budget principal 1990-1991
	Commission de réforme du droit du Canada		
30	Dépenses du Programme	4 625	4 562
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	297	279
	Total de l'organisme	4 922	4 841

Crédits – Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1991-1992
	Commission de réforme du droit du Canada	
30	Commission de réforme du droit du Canada – Dépenses du Programme	4 625 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992				Budget principal 1990-1991
	Années-personnes autorisées*	Budgétaire Fonctionnement	Budgétaire Dépenses en capital	Total	
Commission de réforme du droit du Canada	36	4 909	13	4 922	4 841
Années-personnes autorisées en 1990-1991	36				

* Voir le tableau 8, page 23, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

B. **Emploi des autorisations en 1989-1990 – Volume II des Comptes publics**

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Budgétaire			
	Commission de réforme du droit du Canada			
30	Dépenses du Programme	4 523 000	4 561 000	4 490 667
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	273 000	273 000	273 000
	Total du Programme	4 796 000	4 834 000	4 763 667

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1991-1992 et rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'exercice 1991-1992 et de son rendement récent :

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, la révision globale du Code criminel. Voici les sujets qui restent à traiter dans le domaine du droit pénal substantiel : la détermination de la peine, la propriété intellectuelle et le jeu. La Commission prêtera main-forte au Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général dans ses travaux sur la partie générale du Code criminel. Cette étude a été annoncée en janvier 1990 par le ministre de la Justice en poste à ce moment-là. La Commission consacrera à ces travaux environ 880 000 $ (voir tableau 5, page 19). Au cours de l'exercice 1989-1990, la Commission a poursuivi ses travaux sur des sujets non encore traités dans son projet de code pénal : les armes à feu, les infractions sexuelles, la prostitution et la pornographie.

- Poursuivre les travaux en cours de la Section de recherche sur la protection de la vie, sur les questions pressantes soulevées par la technologie moderne, tant en droit médical qu'en droit de l'environnement. La Commission compte publier durant l'exercice 1991-1992 diverses études, notamment sur les examens médicaux en milieu de travail et la brevetabilité des formes de vie, ainsi que la responsabilité découlant de la contamination des sols. La Commission consacrera 400 000 $ à ces travaux, soit 22,3 % du total des crédits affectés à la recherche (voir le tableau 5, page 19). Au cours de l'exercice 1989-1990, la Commission a poursuivi ses recherches dans le secteur du droit médical (sur la création éventuelle d'un conseil national d'éthique biomédicale et sur la procréation médicalement assistée). D'autres projets majeurs ont aussi été poursuivis (le don d'organes et de tissus, l'essai de médicaments sur l'être humain, ainsi que la dignité humaine et le patrimoine génétique). Les besoins de la Section de recherche se sont élevés à 399 000 $.

- La révision globale du Code criminel comporte également l'étude de la procédure pénale. Au cours de l'exercice 1991-1992, la Commission entend publier le deuxième titre du premier volume de son projet de code de procédure pénale (procédures touchant les suspects) et le deuxième volume (le procès) sera commencé. Elle

devrait publier également divers documents de travail concernant le déroulement du procès. Elle poursuivra également son travail sur le troisième volume (processus d'appel et contrôle judiciaire). Au cours de l'exercice 1989-1990, le premier titre du premier volume a été soumis à la Commission et sa publication a été approuvée. Deux documents de travail ont également été publiés. La ministre de la Justice a en outre demandé à la Commission, conformément au paragraphe 12(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit, d'accorder une priorité spéciale à une étude du Code criminel et des lois connexes, en vue de déterminer la mesure dans laquelle nos lois assurent un accès égal à la justice et un traitement empreint d'équité et de respect a) aux autochtones et b) aux membres des minorités culturelles ou religieuses. La Commission compte terminer la préparation de son rapport au cours de l'exercice 1991-1992.

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1991-1992, ces travaux porteront sur des sujets comme la responsabilité de l'Administration fédérale, l'utilisation de mesures d'incitation financières et la mise sur pied d'un conseil des organismes administratifs; la Commission espère publier divers documents de travail portant sur la procédure de la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié, les régimes d'inspection, la création d'un ombudsman fédéral, ainsi que les pouvoirs et méthodes de l'Administration fédérale. La Commission consacrera 295 000 $ à ces travaux (voir le tableau 5, page 19). Au cours de l'exercice 1989-1990, la Commission a poursuivi ses recherches sur les régimes d'inspection et la création d'un ombudsman fédéral, et une nouvelle étude a été entreprise sur les mesures d'incitation financières. Pour ces travaux, la Section de recherche a dépensé 369 000 $.

- Poursuivre, à moindres frais et selon les besoins, l'étude de certaines questions limitées mais néanmoins importantes dans le cadre de la «mise à jour des lois»; environ 40 000 $ seront consacrés à ce type de projets (voir le tableau 5, page 19);

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Différence
Commission de réforme du droit	4 922	4 769	153
Années-personnes* : contrôlées	36	36	–
autres	5	5	–
	41	41	–

* Voir le tableau 8, page 23, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1991-1992 excèdent de 153 000 $ les dépenses prévues pour 1990-1991. Cet écart est lié à l'augmentation des traitements et des frais connexes.

B. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990		
	Réel	Budget principal	Différence
Commission de réforme du droit du Canada	4 764	4 796	(32)
Années-personnes* : contrôlées	34	37	(3)
autres	4	5	(1)
	38	42	(4)

* Voir le tableau 8, page 23, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : La non-utilisation de trois années-personnes est attribuable à la lenteur des processus de classification et de dotation.

C. Données de base

1. Introduction

Comme dans bon nombre d'États modernes, les Canadiens se sont rendu compte que la complexité accrue de la société contemporaine et la vitesse à laquelle se succèdent les changements sociaux réclament de nouvelles lois et des modifications du droit. Un organisme indépendant comme la Commission de réforme du droit, dont le mandat est d'étudier et d'examiner de façon continuelle les règles de droit du Canada, et de faire des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice, est le mieux placé pour formuler de telles modifications. À cette fin, la Commission a été créée par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui est entrée en vigueur le 1er juin 1971.

Le ministère de la Justice fournit gratuitement de l'aide à la Commission et la conseille dans la prestation de services administratifs, notamment en ce qui a trait au contrôle financier et à la gestion du personnel.

2. Mandat

Selon les termes mêmes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, «la Commission a pour objets d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, moderniser et réformer, et notamment en vue de :

- supprimer les anachronismes et anomalies du droit;
- refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil, et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;
- supprimer les règles de droit tombées en désuétude;
- développer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent.»

3. Objectif du Programme

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer.

4. Description du Programme

Sauf de rares exceptions, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales : le droit administratif, le droit pénal et la protection de la vie. L'ampleur de la tâche en droit pénal a suscité la division des travaux en deux sections de recherche : le droit pénal substantiel et la procédure pénale. Conformément à son mandat, la Commission a également mis sur pied une section sur «la mise à jour des lois». Dans le cadre de ce projet, la Commission a effectué de façon sporadique la révision de diverses lois fédérales jugées injustes ou désuètes, ou qui avaient besoin d'être modernisées.

Les rapports au Parlement, qui contiennent les recommandations finales de la Commission dans un domaine donné, sont soumis au ministre de la Justice qui est tenu, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, de les déposer au Parlement dans les quinze jours qui suivent la date où il les a reçus ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les quinze jours du début de la session suivante.

Section de recherche en droit pénal (droit substantiel) : Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire la définition des infractions et les règles régissant la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives. La révision du droit pénal vise à recommander au Parlement, à l'intention des Canadiens, un code pénal moderne (englobant le droit substantiel et la procédure) qui reflète véritablement les valeurs de la société canadienne contemporaine.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures judiciaires, les prérogatives et les pouvoirs de la police, en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procès en matière pénale, de même que les processus de détermination de la peine et d'appel. Elle a également pour rôle de préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en oeuvre et les peines infligées.

Section de recherche sur la protection de la vie : Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant le droit de l'environnement, le droit médical et l'évolution technologique. Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et de la santé présente une importance particulière à cet égard.

Section de recherche en droit administratif : Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que la procédure devant les tribunaux administratifs.

Cette section de recherche étudie non seulement le fonctionnement des organismes fédéraux, mais aussi les liens entre le droit et

l'administration. Elle a aussi pour mission de mettre en lumière les conditions permettant au droit administratif fédéral d'être au service de l'action administrative des organismes fédéraux.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation : La Commission proprement dite comprend cinq membres : le président, le vice-président et trois commissaires. Ils exercent leurs fonctions à temps plein, et tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Aux termes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, le président est le fonctionnaire administratif en chef; il est donc responsable de l'orientation des politiques et de la réalisation des activités liées tant au programme de recherche qu'aux fonctions administratives de la Commission. En cas d'absence du président, la présidence est assumée par le vice-président. Tous les commissaires, y compris le président et le vice-président, participent pleinement aux travaux du programme de recherche. Toutes les publications et recommandations de réforme sont examinées par les commissaires en séance plénière. Le président, le vice-président et chacun des trois commissaires surveillent et dirigent les travaux d'une section de recherche. Le président assure la direction globale du Programme. Cinq années-personnes sont nécessaires pour fournir un service de secrétariat aux membres de la Commission.

Le secrétaire de la Commission, fonctionnaire principal, relève directement du président. Il conseille celui-ci sur les grandes orientations ainsi que sur l'élaboration et l'exécution du programme de recherche et des programmes de consultation publique s'y rattachant. Il établit et contrôle les normes linguistiques applicables aux publications et à la correspondance de la Commission. Il agit à titre d'expert-conseil en ce qui concerne les relations de la Commission avec les autres organismes gouvernementaux et le grand public, et il assure la direction générale en matière de politique administrative.

Le directeur des opérations, qui a sous ses ordres 25 fonctionnaires, relève du secrétaire de la Commission. En consultation avec ce dernier, il est chargé de l'élaboration de la politique administrative, de la planification financière et de son contrôle. Il assure le bon fonctionnement de la Commission, du système de gestion du personnel et des services de soutien tels que la bibliothèque, le traitement de texte, les archives et la comptabilité.

Le directeur des publications relève du secrétaire de la Commission. En collaboration avec celui-ci, il s'occupe de tous les aspects de la publication des documents de la Commission (rapports, documents de travail, documents d'étude), notamment, de la traduction

des textes, des recherches associées aux recherches bibliographiques, ainsi que de la révision et de l'impression des documents.

La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au tableau 3.

Outre les 41 années-personnes dont elle dispose, la Commission engage à titre contractuel un nombre variable de chargés de recherche, en conformité avec le paragraphe 7(2) de sa loi constitutive. Ces chargés de recherche sont engagés à temps plein (contrat d'une durée d'un an ou deux) ou à temps partiel (rémunération forfaitaire ou suivant un taux quotidien). Leur domaine de spécialisation détermine la section de recherche pour laquelle ils effectuent des travaux (droit pénal, droit de l'environnement, droits de la personne, etc.). Des chercheurs chevronnés, engagés à titre de coordonnateurs des sections de recherche, assurent la gestion de l'ensemble des travaux de recherche. Le total des journées de travail des chargés de recherche pendant l'exercice 1990-1991 correspondra à une utilisation d'environ 34 années-personnes. Pour l'exercice 1991-1992, ce chiffre devrait être de 39 années-personnes. Le Comité administratif de la Commission (constitué du président, du secrétaire et du directeur des opérations) évalue le travail des coordonnateurs et des chargés de recherche à temps plein. Quant aux chargés de recherche à temps partiel, leur travail est évalué par leur coordonnateur pendant l'exécution et à la fin du contrat. Le rapport final des chargés de recherche doit être accompagné d'un rapport d'évaluation. Un certain nombre d'adjoints temporaires sont également embauchés, selon les besoins, afin de répondre aux exigences souvent fluctuantes de la Commission sur le plan du soutien administratif.

Tableau 3 : Ressources par organisation et par activité pour 1991-1992 (en milliers de dollars)

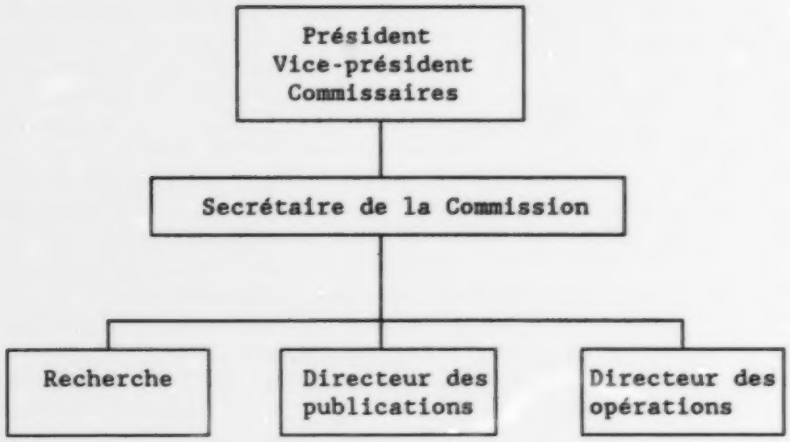

				Total
Commission de réforme du droit	2 120	642	2 160	4 922
Années-personnes*	11	5	25	41

* Voir le tableau 8, page 23, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le Programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants :

Recherche juridique : La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe, et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, en ce qui concerne le droit tant canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques adéquates. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, qui constituent une amélioration par rapport au droit actuel et qui soient adaptées à la société canadienne moderne. À titre d'exemple, citons l'étude entreprise récemment sur les perspectives constitutionnelles et les aspirations des Autochtones.

Législation et interprétation judiciaire : Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit, qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la composent. La CRD est en quelque sorte le radar du Parlement : elle l'avertit à l'avance des modifications législatives à envisager. Les nouvelles lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés, ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. Les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger. Cette tâche est facilitée dans une certaine mesure par un plan d'échange de documents de recherche auquel participent les organismes de réforme du droit du monde entier. La CRD transmet au Parlement le point de vue de la magistrature, de la profession juridique, des universitaires et des citoyens.

Normes sociales : Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. Les nouvelles disciplines telles que la biotechnologie et l'informatique ont une incidence sur la vie humaine et la qualité de la vie. La Commission prend connaissance de ces changements grâce à un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, à la magistrature, aux avocats et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté, ce qui a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des frais connexes.

Nouvelles politiques publiques : La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la Commission dans ce domaine du droit.

2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1991-1992 ont trait à la diversification et au perfectionnement des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit.

3. État des initiatives mises à exécution

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Commission a fait paraître en tout quatre publications, soit trois documents de travail et un document d'étude. Ces publications ont coûté au total 181 150 $, ce qui est

conforme aux prévisions. Voici les résultats des initiatives particulières prises en 1989-1990 :

- En novembre 1989, la Commission a tenu une séance spéciale de consultation d'une journée intitulée «Perspectives des femmes sur la réforme des infractions sexuelles.» Cette séance a aidé la Commission à rédiger son exposé de principe sur les infractions sexuelles – la pornographie et la prostitution.

- La Commission continue à faire la promotion de son projet de code pénal auprès des universités, des écoles secondaires, du public et des juristes. Des écoles et des universités ont été visitées.

- En novembre 1989, un groupe consultatif de spécialistes des questions biomédicales a rencontré la Commission, à Montréal, pour discuter de deux documents importants : Le don d'organes et de tissus humains, et la procréation médicalement assistée.

- En mars 1990, la Commission a rencontré le groupe consultatif en droit de l'environnement pour discuter de la contamination des sols.

- La Commission a participé à une conférence internationale, tenue à Washington et parrainée par la Société pour la réforme du droit pénal, dont le thème était «La réforme du droit pénal». Le président de la Commission présidait la conférence. Des membres de la Commission ont présenté des documents.

- Il arrive souvent que la Commission soit à l'origine d'études et de travaux de recherche dont elle tire profit mais qu'elle ne publie pas elle-même. Elle s'efforce d'amener les éditeurs de monographies et de revues juridiques à publier ces travaux, pour en faire profiter la communauté juridique. Cette année, des membres de la Commission ont publié de nombreux articles dans des revues juridiques.

- La Commission a participé à la neuvième Conférence du Commonwealth sur le droit, à Auckland (Nouvelle-Zélande), en avril 1990. Deux documents y ont été présentés. Pendant leur séjour à Auckland, les membres de la CRD ont également participé à une réunion des organismes de réforme du droit du Commonwealth.

E. Efficacité du Programme

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, à cette fin, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement 32 rapports portant sur différents sujets liés au droit pénal, à la protection de la vie, au droit administratif, au droit

de la famille et à la mise à jour des lois. On en trouvera une liste sous la rubrique «Autres renseignements», à la fin du présent document (pp. 25-26).

Grâce aux rapports au Parlement, le Programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire et administratif, et sur le plan de l'accueil réservé par le grand public à la réforme du droit.

Le plan législatif : Bon nombre des recommandations faites par la Commission dans les 32 rapports présentés au Parlement jusqu'en juin 1988 ont été incorporées aux projets de loi présentés par le gouvernement et les députés. La Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels) de 1988 (chapitre 30), le projet de loi C-43 concernant l'avortement et le projet de loi C-53, la Loi modifiant le Code criminel (incendie criminel), sont des exemples éloquents.

Le plan judiciaire : Un des effets non négligeables de la publication des travaux de recherche et des recommandations de la Commission est d'aider les juges à rendre leurs décisions et d'orienter les tribunaux vers de nouvelles voies. Au fil des ans, pas moins de 211 jugements publiés, parmi lesquels nous avons relevé 39 arrêts de la Cour suprême, citent des documents de la Commission. Cette année, 23 décisions publiées, dont neuf arrêts rendus par la Cour suprême du Canada, font référence aux travaux de la Commission de réforme du droit du Canada.

Ainsi dans l'affaire Tremblay c. Daigle, [1989] 2 R.C.S. 530, qui a fait couler beaucoup d'encre, la Cour a cassé une injonction maintenue par la Cour d'appel du Québec dans la décision Daigle c. Tremblay, [1989] R.J.Q. 1735. Pour arriver à leurs décisions, les deux tribunaux ont examiné le statut juridique du foetus dans le droit anglo-canadien, suivant la description qu'en a faite la Commission dans son document de travail n° 58 intitulé Les crimes contre le foetus (1989).

Dans une affaire concernant les enquêtes publiques qui a aussi fait grand bruit, Starr c. Houlden, [1990] 1 R.C.S. 1366, la Cour Suprême s'est inspirée de nos travaux dans ce domaine, notamment, du document de travail n° 17, Les commissions d'enquête : une nouvelle loi (1977) et du rapport n° 13, Les commissions consultatives et les commissions d'enquête (1979).

Dans l'affaire Tompson Newspaper Ltd. c. Canada (Directeur des enquêtes et recherches et Commission sur les pratiques restrictives du commerce), [1990] 1 R.C.S. 425, M. le juge La Forest s'est inspiré de notre rapport n° 3, Notre droit pénal (1976) et du document de travail n° 16, Responsabilité pénale et conduite collective (1976) pour faire la distinction entre les «crimes proprement dits» et les «infractions de nature réglementaire».

Dans l'affaire Cloutier c. Langlois, [1990] 1 R.C.S. 158, la Cour a examiné les pouvoirs de fouiller une personne qui a été légalement arrêtée et a conclu qu'une fouille sommaire est justifiée et ne constitue qu'un empiétement minimal sur les droits individuels. Rendant jugement au nom de la Cour, M^me^ la juge L'Heureux-Dubé a souscrit à la position formulée par la Commission dans son rapport n° 32, Notre procédure pénale (1988), à savoir que «pour sauvegarder la liberté, il est parfois nécessaire de la restreindre par le moyen d'interdictions». Ce ne sont là que quelques-uns des arrêts les plus importants dans lesquels on a fait référence à nos travaux antérieurs.

On voit donc que les tribunaux canadiens s'inspirent de plus en plus des travaux et recommandations de la Commission. Il faut en conclure que la contribution de cet organisme à l'administration de la justice est tenue en haute estime.

Le plan administratif : Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de réglementation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la communication de la preuve au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives de la Banque du Canada, conformément aux recommandations de la Commission; la prompte notification du droit d'appel à la Cour fédérale faite par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable; de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte des organismes tels que le CRTC, la Commission d'appel de l'immigration, les comités d'appel de la Fonction publique, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public, et le ministère de l'Environnement (élaboration d'une politique d'observation de la réglementation). Signalons enfin que les recommandations de la Commission influent sur les attitudes dans des domaines tels que la procédure suivie par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La Commission a aussi établi des rapports de collaboration avec divers régimes d'inspection, et avec le Comité interministériel de gestion de l'application de la loi. Tous ces correctifs ont été inspirés par des documents de travail ou d'étude de la Commission.

Dans son document de travail portant sur l'interrogatoire des suspects, la Commission recommandait l'enregistrement, sur ruban magnétique ou magnétoscopique, de l'interrogatoire des suspects dans les postes de police ou les prisons, lorsque c'est possible. Plusieurs

États américains utilisent déjà cette méthode, avec des résultats encourageants. Avec la collaboration de la Commission, la police régionale de Halton a mis en oeuvre un programme de deux ans. L'expérience a été couronnée de succès. La police de la communauté urbaine de Toronto, et maintenant la police de Vancouver, sont également en train de procéder à des essais. Si ces expériences s'avéraient un succès, c'est-à-dire si elles écourtaient les procès criminels et réduisaient le nombre d'accusations d'écart de conduite portées contre les policiers, on assisterait vraisemblablement à une modification radicale des pratiques policières dans l'ensemble du Canada, même sans qu'il soit nécessaire de légiférer à cet effet.

L'accueil fait par le public : Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, grâce au nombre de demandes relatives aux publications de la Commission. Le tableau 4 montre le nombre réel et estimé de demandes de publications ou d'information ainsi que le nombre de publications distribuées.

Tableau 4 : Demandes du public et distribution d'information et de publications

	Exercice 1991-1992 (Prévu)	Exercice 1990-1991 (Prévu)	Exercice 1989-1990 (Réel)
Demandes de publications ou d'information	42 000	33 000	13 737
Publications distribuées	54 000	34 000	34 191

En outre, les publications de la Commission attirent considérablement l'attention des médias et, au cours de l'exercice 1989-1990, plus de 300 articles ont paru dans les journaux du pays. La Commission publiera, au cours des deux prochaines années, des documents très intéressants et s'attend donc à ce que l'intérêt des médias et du public soit encore plus marqué au cours des exercices 1990-1991 et 1991-1992.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

Pour la réalisation de son programme de recherche, la Commission a recours aux services de chargés de recherche engagés à titre contractuel, soit à temps plein, soit à temps partiel. Les grandes sections de recherche, définies dans la description du Programme (pp. 10-11), auront besoin, selon les prévisions, de 19 chargés de recherche à temps plein et de 48 à temps partiel au cours de l'exercice 1991-1992. Ces chiffres sont conformes au rendement et à l'utilisation

des ressources tant pour l'exercice 1990-1991 que pour l'exercice 1989-1990.

Le tableau 5 indique les ressources financières affectées aux sections de recherche pour les services contractuels, l'aide temporaire et les services spéciaux, qui constituent collectivement les principaux éléments du coût de la recherche.

Tableau 5 : Ressources financières par section de recherche

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990	
	Chargés de recherche		Chargés de recherche		Chargés de recherche	
	$	A.-P.	$	A.-P.	$	A.-P.
Droit pénal*	880	21	853	16	776	16
Droit administratif	295	4	373	6	369	7
Protection de la vie	400	8	380	7	399	8
Modernisation	40	1	42	1	36	1
Nouveau programme de recherche	175	5	157	4	134	3
	1 790	39	1 805	34	1 714	35

* La Section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant du droit pénal substantiel, et la seconde, de la procédure pénale. Le tableau ci-dessus montre le total des ressources affectées aux deux sections.

La diminution constante des ressources financières dont elle dispose a obligé la Commission à prendre des mesures pour atténuer l'effet de cette compression sur son Programme. En premier lieu, elle a décidé de tenir des réunions auxquelles participeraient plusieurs groupes consultatifs à la fois, et elle a concentré le processus de discussion de telle sorte que les réunions soient moins nombreuses et plus courtes; cela permet des économies considérables en frais de déplacement. En outre, la Commission traitera certaines questions connexes dans une même publication et elle fixera des limites plus rigoureuses pour la longueur des textes. À défaut de telles mesures, il serait impossible de poursuivre le processus de consultation auquel la Commission est tenue en vertu de sa loi constitutive.

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la

réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Le rapport énonce quant à lui les recommandations définitives de la Commission. Le tableau 6 indique le nombre de documents dont la publication est prévue pour les exercices 1991-1992 et 1990-1991, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'exercice 1989-1990.

La Commission de réforme du droit s'emploie actuellement à élaborer des objectifs et de meilleurs critères pour mesurer l'efficacité de son programme de recherche.

Tableau 6 : Publications

Section de recherche	1991-1992 Estimé			1990-1991 Prévu			1989-1990 Réel		
	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports
Droit Pénal									
Droit substantiel	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Procédure	1	3	1	–	2	1	–	2	–
Protection de la vie	–	3	–	2	–	–	–	1	–
Droit administratif	–	2	–	–	–	–	1	–	–
Divers	–	–	1	–	–	1	–	–	–
	1	8	3	2	2	2	1	3	–

Section de recherche en droit pénal (droit substantiel) : Cette section de recherche a terminé pendant l'exercice 1988-1989 ses travaux sur le second volume du projet de code pénal : le projet de code contient une nouvelle codification de la partie générale et des crimes contre la personne, les biens, l'ordre naturel, l'ordre social et l'autorité publique.

État d'avancement des travaux (1989-1990) : La Section de recherche a poursuivi ses travaux sur les chapitres devant être ajoutés au rapport n° 31 (déposé en mai 1988). En vue de terminer ses travaux de révision du droit pénal, la Section de recherche s'est consacrée aux sujets suivants : la détermination de la peine, les infractions sexuelles, la prostitution et la pornographie, la propriété intellectuelle, le jeu, de même que la fraude en matière de titres mobiliers.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les documents dont la publication devrait avoir lieu en 1991-1992 portent sur les sujets

suivants : la tenue du procès dans un délai raisonnable, le juge et la conduite du procès, et les dépens en matière pénale; un document d'étude sur le processus de détermination des peines pour les délinquants autochtones. La Section de recherche publiera en outre un second rapport sur son projet de code de procédure pénale.

État d'avancement des travaux (1989-1990) : La Section de recherche a publié les documents suivants : le documents de travail nº 59, Pour une cour criminelle unifiée, et le document de travail nº 60, Les discussions et ententes sur le plaidoyer.

La Section de recherche a également achevé la rédaction du premier titre du premier volume de son projet de code de procédure pénale; ce titre porte sur la police et les pouvoirs d'enquête. Il traite des pouvoirs de fouille, de perquisition et de saisie, des techniques d'investigation, de la disposition des choses saisies, des infractions liées à l'absorption d'alcool et de la surveillance électronique. On est à assembler le deuxième titre du premier volume (sur les pouvoirs de la police) et il sera consacré aux sujets suivants : l'arrestation et la mise en liberté, l'interrogatoire des suspects et l'identification par témoin oculaire avant le procès.

Les autres volumes du code exposeront la procédure applicable au procès, aux voies de recours et à l'appel.

Section de recherche sur la protection de la vie : Cette section de recherche étudie notamment les questions reliées à la réglementation du don d'organes et de tissus, à la procréation médicalement assistée, à la nécessité d'un conseil national d'éthique biomédicale, à la brevetabilité des formes de vie et au droit aux services médicaux, ainsi qu'à la responsabilité découlant de la contamination des sols et au droit concernant les eaux territoriales canadiennes.

État d'avancement des travaux (1989-1990) : La Section de recherche a publié le document de travail nº 61, L'expérimentation biomédicale sur l'être humain.

Section de recherche en droit administratif : On prévoit publier au cours de l'exercice 1991-1992 des documents sur les sujets suivants : la création d'un ombudsman fédéral au Canada, les mesures d'incitation financières, ainsi que la procédure de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

État d'avancement des travaux (1989-1990) : Un document d'étude a été publié : Le tribunal d'appel administratif d'Australie.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 7 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990
Personnel			
Traitements et salaires	1 917	1 851	1 741
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	297	279	273
	2 214	2 130	2 014
Biens et services			
Transports et communications	437	401	424
Information	238	202	212
Services professionnels et spéciaux	1 790	1 805	1 714
Location	83	48	47
Achat de services de réparation et d'entretien	18	20	21
Services publics, fournitures et approvisionnements	127	122	150
Autres subventions et paiements	2	–	–
	2 695	2 598	2 568
Total des dépenses de fonctionnement	4 909	4 728	4 582
Capital	13	41	182
	4 922	4 769	4 764

2. Besoins en personnel

Tableau 8 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* contrôlées				
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Gestion	1	1	1	61 500 – 138 300	–
Scientifique et professionnelle	3	3	2	21 000 – 120 100	85 384
Administration et service extérieur	8	8	9	15 516 – 72 817	40 712
Technique	2	2	1	16 124 – 73 716	32 859
Soutien administratif	22	22	20	16 356 – 40 768	29 796
	36	36	33		

	Autres années-personnes*				
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Haute direction	5	5	5	44 300 – 165 500	94 530
	5	5	5		

* L'expression «année-personne» désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes visant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, ni aucune des nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être soustraites au contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont désignées années-personnes «autorisées».

Les «autres» années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements moyens indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Tableau 9 : Coût total du Programme pour 1991-1992

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme 1991-1992	1990-1991
Travaux permanents de la Commission de réforme du droit	4 922	545	5 467	5 501

* Les autres frais de 545 000 $ comprennent :

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	462
• Émission de chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services	7
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor; 1 860 $ par année-personne	76

B. Autres renseignements

Liste des rapports au Parlement

De 1971 à 1979, 12 rapports ont été déposés au Parlement. Depuis lors, la Commission a présenté les rapports suivants :

Objet	Date de remise au Ministre
Les commissions consultatives et les commissions d'enquête	18 avril 1980
Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale	25 avril 1980
Les critères de détermination de la mort	8 avril 1981
Le jury	28 juillet 1982
L'outrage au tribunal	18 août 1982
L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire – Commission d'appel de l'immigration	16 décembre 1982
Le mandat de main-forte et le télémandat	22 juillet 1983
Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement	11 octobre 1983
Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	10 novembre 1983
La communication de la preuve par la poursuite	15 juin 1984
L'interrogatoire des suspects	30 novembre 1984
Les fouilles, les perquisitions et les saisies	22 mars 1985
Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne	22 mars 1985
Les organismes administratifs autonomes	23 octobre 1985
La façon de disposer des choses saisies	24 avril 1986
Quelques aspects du traitement médical et le droit pénal	12 juin 1988
L'arrestation	6 novembre 1986

Objet	Date de remise au Ministre
Pour une nouvelle codification du droit pénal	3 décembre 1986
Pour une nouvelle codification du droit pénal – Édition révisée et augmentée du Rapport nº 30	19 mai 1988
Notre procédure pénale	21 juin 1988

On peut obtenir sur demande des renseignements sur les rapports antérieurs

C. Index des matières

Accueil fait par le public et les médias 18

Chargés de recherche 12, 18, 19

Code de procédure pénale 6, 21

Droit administratif 7, 10, 11, 19, 20, 21

Droit de l'environnement 6, 10, 12, 15

Droit médical 6, 10

Droit pénal 6, 10, 12, 14, 15, 16, 19, 20

Droit pénal substantiel 6, 10, 19, 20

Législation et interprétation judiciaire 14, 16

Mise à jour des lois 7, 9, 10, 19

Procédure pénale 6, 10, 17, 19, 20, 21

Protection de la vie 6, 10, 19, 20, 21

Révision globale du Code criminel 6, 20